

24/06/2021

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie a pris acte du rapport de l'IGAS sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France.

Ce rapport permet d'acter des points faisant consensus autour d'une évolution inévitable de la Pédiatrie dans notre pays.

Le CNP partage l'inquiétude exprimée dans ce rapport sur l'évolution démographique des pédiatres et des médecins généralistes dans les années à venir.

Le CNP se félicite de ce rapport riche et documenté mais ne donnant assez, à notre sens, la perspective que **le pédiatre soit le pivot de la prise en charge de la santé globale des enfants, aussi bien dans la dimension ambulatoire ou de prévention (PMI, médecine scolaire) que dans sa composante hospitalière.**

Le rapport souligne bien **les inégalités d'accès aux soins** sur l'ensemble du territoire français (métropole et ultra marin). Il évoque l'évolution de l'offre de soins à l'adéquation des besoins.

- 1) Le rôle essentiel du pédiatre ambulatoire dans le suivi des pathologies chroniques des populations pédiatriques à haut risque en tant que recours comme de soins primaires est bien confirmé par ce rapport. Le point majeur d'inquiétude du CNP de pédiatrie est l'absence d'affirmation dans ce document du maintien des pédiatres en premier recours dans le parcours de soins ambulatoires pour tous les enfants lorsque c'est possible. Le CNP de pédiatrie soutient le maintien de l'accès direct au pédiatre ambulatoire : ce point est essentiel.**

Le CNP acte le nécessaire renforcement de la formation de nos collègues médecins généralistes à la santé de l'enfant, étape incontournable à leur intégration dans le schéma proposé.

Le développement de l'exercice des infirmiers puériculteurs en ambulatoire, en PMI et à l'hôpital avec une meilleure formation, un accès à l'exercice libéral dans le cadre de travail partagé avec les pédiatres dans des maisons de santé est une évolution positive.

L'ensemble des propositions pour le renforcement des compétences des formations des intervenants autour de la santé de l'enfant est un élément que le CNP approuve.

CNP de Pédiatrie

Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)

Collèges National des Pédiatres Universitaires (CNPU)

Société Française de Pédiatrie (SFP)

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)

Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile (SNMPMI)

Évoluer vers des exercices pluri professionnels en développant par exemple des maisons de santé de l'enfant, au sein des CPTS autour d'un pédiatre référent est effectivement une procédure d'avenir. Les pédiatres sont favorables aux délégations de tâches (protocoles de coopération), d'autant plus qu'elles s'intègrent dans des centres multidisciplinaires.

- 2) **Renforcer les mesures au profit de la santé scolaire et de la PMI est essentiel**, compte tenu des populations précaires et en difficultés d'accès aux soins. Le CNP sera vigilant sur ces points.
- 3) Le rapport évoque **les difficultés majeures et actuelles de la pédiatrie hospitalière**, maintenir une offre de pédiatrie polyvalente associée à une pédiatrie spécialisée avec une gradation entre CH et CHU. La lourdeur de la permanence des soins en pédiatrie explique en partie la diminution d'attractivité de notre spécialité à l'ECN.

La revalorisation conséquente de la tarification des actes (CCAM, NGAP, PMSI) est essentielle (ceci concerne tous les modes d'exercices : hospitalier comme libéral). Il est fondamental de proposer **des ratios suffisants d'effectifs paramédicaux**, en particulier : infirmiers puériculteurs, auxiliaires de puériculture dans les services de pédiatrie et de chirurgie pédiatrique. Cela permettrait d'améliorer **la prise en charge des soins lourds et complexes et la qualité globale de la prise en charge des enfants** de 0 à 18 ans dans ces services.

- 4) **Évoquer le renforcement de la coopération entre pédopsychiatrie et pédiatrie ainsi que les moyens de la pédopsychiatrie est fondamental**. Le lien avec la chirurgie pédiatrique est intéressant mais soulève des problèmes de formation pour ce qui concerne en particulier l'anesthésie pédiatrique.

Les pédiatres doivent être partie prenante systématiquement de l'organisation régionale de l'accès aux soins en milieu hospitalier, sanitaire et médico-social.

Le CNP restera vigilant à la qualité des soins pour les enfants et adolescents dans le lien ville-hôpital.

Le CNP de Pédiatrie est prêt à participer à la poursuite des travaux proposés par ce rapport qui place le pédiatre comme le coordonnateur du parcours de santé des enfants et conforte le bon usage des ressources médicales.

Dr Robert Cohen

Dr Pascal Le Roux

Président

Secrétaire général

Secrétaire général - Dr Pascal Le Roux - Secrétariat de médecine Pédiatrique - Groupe Hospitalier Havre - B.P. 24 - 76 083 Le Havre cedex
02 32 73 41 00 ou 06 88 06 31 77 - pascal.leroux@ch-havre.fr

Siège Social - Secrétariat Société Française de Pédiatrie - Hôpital Necker Enfants Malades - 149 rue de Sèvres - 75015 Paris
01 49 28 92 96 - sfp@sf-pediatrie.com

CNP de Pédiatrie

Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)

Collèges National des Pédiatres Universitaires (CNPU)

Société Française de Pédiatrie (SFP)

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)

Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)

Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile (SNMPMI)

Secrétaire général - Dr Pascal Le Roux - Secrétariat de médecine Pédiatrique - Groupe Hospitalier Havre - B.P. 24 - 76 083 Le Havre cedex
02 32 73 41 00 ou 06 88 06 31 77 - pascal.leroux@ch-havre.fr

Siège Social - Secrétariat Société Française de Pédiatrie - Hôpital Necker Enfants Malades - 149 rue de Sèvres - 75015 Paris
01 49 28 92 96 - sfp@sf-pediatrie.com